Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le
ID : 084-298401712-20190627-2019_020-DE

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2019/020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 27 JUIN 2019

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : HONORAT Guy - LIENS Charles
Excusé : PONCET Norbert - PELISSIER Laurence – DEVINE Marc
Syndic suppléant : M. OLIVIER Denis – M. CALVIERE Robert

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : INTEGRATION DE PARCELLE

==========

Le Président expose : le syndicat a reçu une demande de raccordement sur la commune de Cheval Blanc, chemin de Cassouillet, dans le cadre des travaux d'extension du réseau :

La parcelle à intégrer sur le réseau est celle de :

Mr BRUNEAU Lucien AM 337 3274 m²

La surface totale intégrée soit m² étant inférieur à 7% de la totale du périmètre (904 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de la parcelle dans le périmètre de l'association.

Ouï l'exposé du Président : la commission syndicale approuve l'intégration de la parcelle AM 337 dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Mr DOMINIQUE Pierre

LE SYNDIC

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Perusier
84300 LES TAILLADES